

Contestation de facture de plombier

Par alex, le 23/04/2010 à 19:49

Bonjour,

je suis locataire de mon appartement.il y a 3 mois, j'ai remarqué de l'eau sous mon ballon d'eau chaude au niveau de la canalisation du trop plein. J'ai appelé le gestionnaire de biens pour demander qu'un plombier passe. Après de nombreuses relances, le plombier n'est venu chez moi que 1 mois et demi après puisqu'il attendait de faire une autre intervention dans l'immeuble à l'étage en dessous. Il s'est contenté de resserrer une canalisation, il ne s'agissait en réalité pas du système de récupération du trop plein. Il est resté chez moi à peine 5 min

Une sem. plus tard , je recois de la part du cabinet de gestion, la facture qui m'était retournée, puisqu'il s'agissait des canalisations le coût de cette réparation m'incombait selon mon contrat de bail et qui devait m'être rajoutée à mon loyer, a payer directement au cabinet de gestion. Cette facture de 110 euros, comprends des frais de déplacement de 55 euros (pour aller du 5ème au 6em étage), et 55 euros de main d'oeuvre pour un changement de joint, et un détartrage des canalisations (ces interventions n'ont pas été réalisées)

J'ai dès réception appelé ma gestionnaire, lui explicant la situation et lui demandant de ne pas payer l'entreprise, que je contestais sa facture et que je m'arrangeais directement avec eux. J'ai aussitôt averti celui ci par mail, n'arrivant pas à le joindre par téléphone

Deux semaines plus tard, je recois mon avis de paiement de loyer sur lequel figure les frais du plombier. Aussitot j'appelle la gestionnaire et lui demande des explications, elle me répond qu'elle règle TOUJOURS les entreprises qu'elle envoit et qu'elle facture ensuite aux locataires Apres une conversation musclée, je lui dit que c'est faux (elle m'a deja envoyé un plombier qui une fois les travaux fait ma demandé de payer et en liquides), que j'étais pret a payer la facture mais à la hauteur de ce qui a été fait chez moi. J'ai récapitulé le tout par mail.2 sem plus tard, je recois une relance d'impayé. Aujourd'hui je n'ai toujours pas payé, je conteste la facture qui est excessive et concerne des travaux non réalisés (vérifiable!); Je reproche a la gestionnaire de ne pas m'avoir indiqué qu'il s'agissait a moi de payer (j'aurai fait faire plusieurs devis, choisi le moins cher,n'aurait pas laissé facturer ces travaux non réalisés) de

ne jamais avoir tenu compte de mes multiples demandes, me mettant ainsi au pied du mur, m'empêchant de régler directement le litige avec le plombier. Que puis je faire?